



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

établissements d'accueil

Question écrite n° 129275

Texte de la question

Mme Marie-Noëlle Battistel attire l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la cohésion sociale sur les conséquences sanitaires et sociales de la décision prise par l'agence régionale de santé (ARS) de Rhône-Alpes de suspendre la création de crédits de médicalisation dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD). La décision de l'ARS intervient à un moment où de nombreux EHPAD sont soumis à de lourdes contraintes budgétaires et au détriment de la prise en charge de la dépendance des personnes âgées, alors que le Gouvernement, il y a encore quelques mois, avait fait de la «prise en charge de la dépendance» sa priorité. Cette décision suscite de vives inquiétudes, notamment dans le département de l'Isère où l'association «Alertes» indique que cette décision empêche l'ouverture des travaux pour la création des 600 nouvelles places en EHPAD, que prévoyait pourtant le schéma départemental autonomie 2011-2015, pour accueillir des personnes en grande perte d'autonomie. Par ailleurs, l'association «Alertes» déplore que cette décision entrave l'ouverture de nouveaux EPHAD dans notre département, établissements qui auraient pourtant permis une meilleure prise en charge de la perte d'autonomie. Aussi, elle lui demande de bien vouloir reconsidérer la décision de l'agence régionale de santé de Rhône-Alpes afin de débloquer les crédits nécessaires à la réalisation des 600 places programmées dans le cadre du schéma départemental autonomie 2011-2015.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Noëlle Battistel](#)

Circonscription : Isère (4^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 129275

Rubrique : Personnes âgées

Ministère interrogé : Solidarités et cohésion sociale

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 février 2012, page 1815

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)